

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co 4Change Net  
Zero Credit Euro

Identifiant d'entité juridique:  
969500VNIX40PZVYGL77

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 84%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 86%**

Il **promouvait des caractéristiques**

**environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/A] d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds R-co 4Change Net Zero Crédit Euro a pour objectif environnemental principal la réduction des émissions carbone et la transition vers une économie d'émissions carbone « net zero » en investissant dans des titres de créances d'entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris.

Le fonds recherche à contribuer à l'objectif de développement durable 13 (« ODD ») des Nations Unies relatif à la lutte contre les changements climatiques en mettant en œuvre une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050 au travers :

- D'un pilotage proactif de l'intensité carbone du portefeuille : devant être (i) à tout moment au minimum inférieur de 20% à celle de l'indice de référence et (ii) respecter une trajectoire orientée à la baisse de 5% par an en moyenne minimum, avec un objectif de 7%
- D'une sélectivité renforcée des actions en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices : le fonds investit dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans la transition climatique, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris. D'ici 2030, le fonds s'engage à détenir en portefeuille 90% d'entreprises « Leaders », ayant leurs objectifs audités par l'initiative Sciences Based Target (SBTi)

Pour atteindre cette ambition de réduction des émissions carbone et d'impact environnemental, R-co 4Change Net Zero Equity Euro investit dans des entreprises dites « Leaders » sur les enjeux climatiques, et des entreprises qui s'améliorent « En transition » et auxquelles sont associées un plan d'engagement actif. Au sein de R-co 4Change Net Zero Equity Euro, nous cherchons à identifier les acteurs de transition qui démontrent une volonté d'innovation également au sein de secteurs contributeurs et une ambition de réduire leur impact carbone. Plutôt que d'investir uniquement dans des secteurs à faibles émissions, le fonds cherche également à accompagner des entreprises plus carbo-intensives aujourd'hui dont les transformations permettront de réduire plus significativement les émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre cet objectif, une analyse spécifique est mise en œuvre pour évaluer la crédibilité du processus de transition, de la trajectoire de réduction des émissions et du plan d'investissement associé. L'idée est de créer un cercle vertueux : les sociétés les mieux-disantes au sein de ces secteurs seront privilégiées par les investisseurs et leur processus de transition seront répliqués par leurs concurrents, ce qui sera bénéfique au niveau global. C'est ainsi que nous tiendrons notre engagement de réduire l'intensité carbone de notre portefeuille de 5% par an en moyenne minimum, avec un objectif à 7%, afin de limiter la hausse de la température à 1,5°C, un objectif en ligne avec l'Accord de Paris.

De manière plus générale, les objectifs poursuivis par les émetteurs privés qualifiés d'investissements durables qui composent le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Au 30/12/2022 , le produit a réalisé 85,30% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 79,58% ont contribué à un objectif environnemental, et 81,72% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données disponibles MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Au 30/12/2022 , le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 35,14% . Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022 , le produit a réalisé 4,67% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 4,67% ont contribué à un objectif environnemental, et 4,67% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Ainsi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

## Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Afin de renforcer son caractère durable, le fonds applique des exclusions sectorielles sur tout son portefeuille, permettant ainsi de limiter les préjudices environnementaux et sociaux. Les secteurs suivants sont exclus : charbon thermique, pornographie, jeux de hasard, tabac, et armes controversées.

## Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des PAI obligatoires est réalisée au sein des différents pans de la démarche durable de la société de gestion : à travers le socle commun d'exclusions de la société de gestion, la méthodologie d'analyse ESG et financière combinée, les exigences durables au niveau des portefeuilles, la politique d'engagement et de gestion des controverses ainsi que la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG.

Nous portons une attention plus particulière aux déclarations des entreprises sur les PAI 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi qu'au PAI 16 pour les émetteurs publics.

De manière générale, l'intégration des principales incidences négatives dans le processus d'investissement est renforcée par l'exclusion de certains secteurs controversés de par leurs impacts environnementaux et/ou sociaux.

## Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le fonds applique les garanties minimales que constituent ces exclusions normatives sur tout le portefeuille :

- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management Europe concentre ses efforts de manière prioritaire :

### o Emetteurs privés

- Changement climatique
  - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
  - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
  - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
  - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
  - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
  - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

### o Emetteurs souverains :

- Droit de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, le produit financier considère des PAI supplémentaires, qui sont directement en lien avec la stratégie d'investissement :

- Emissions de GES Scope 3 (PAI obligatoire Climat 1)
- Emissions de GES Total Scope 123 (PAI obligatoire Climat 1)
- Intensité GES Total Scope 123 (PAI obligatoire Climat 3)
- L'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI obligatoire Social 11)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	1735,57	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	2268,14	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	2268,14	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	2268,14	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	45,5	TCO2/

			MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	59,47	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	59,47	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	59,47	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	851,8	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,36	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	70,66	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	1,63	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,62	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	4,52	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	3,95	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,32	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,39	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,62	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,26	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	106,13	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,02	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	19,43	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	12,09	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	40,06	%

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	225,56	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	26,99	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	5,14	%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

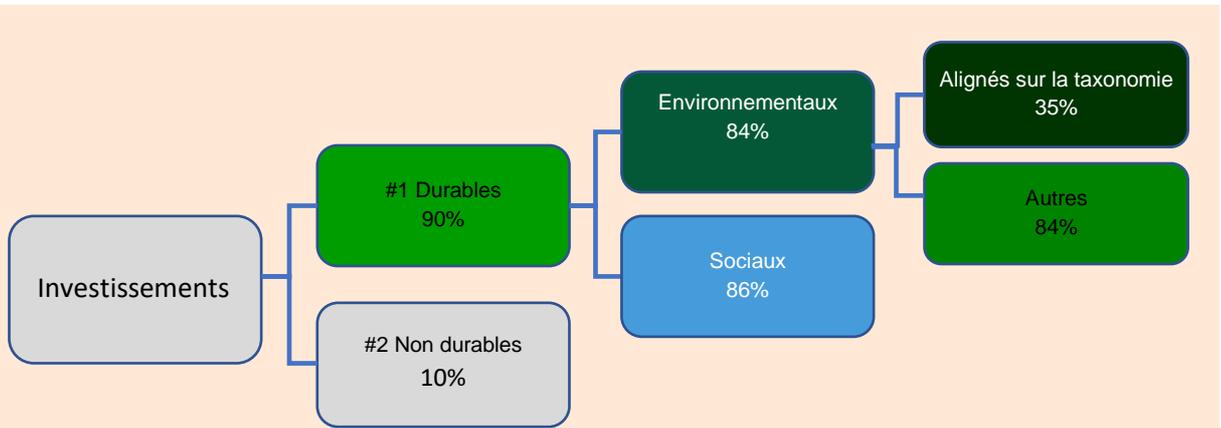
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RMM Court Terme C	Autres	5,67%	Zone euro
Dbr 4 3/4 07/04/28	Autres	2,32%	Allemagne
Frtr 1 05/25/27	Autres	1,90%	France
Jcdecaux Se 2 5/8 04/24/28	Consommation discrétionnaire	1,86%	France
Acef Holding Sca 0 3/4 06/14/28	Services financiers	1,52%	Luxembourg
Vestas Wind Systems Fina 1 1/2 06/15/29	Autres	1,45%	Pays-Bas
Telenor Asa 0 1/4 02/14/28	Télécommunications	1,37%	Norvège
Vattenfall Ab 0 1/2 06/24/26	Autres	1,28%	Suède
Future Euro-bobl Mar23	Autres	1,18%	Allemagne
Teleperformance 1 7/8 07/02/25	Technologie	1,17%	France
Caisse Nat Reassurance 6 01/23/27	Assurance	1,12%	France
Naturgy Finance Bv 1 3/8 01/19/27	Autres	1,12%	Pays-Bas
Smurfit Kappa Treasury 0 1/2 09/22/29	Autres	1,11%	Irlande
Volksbank Wien Ag 0 7/8 03/23/26	Autres	1,08%	Autriche
Ne Property Bv 3 3/8 07/14/27	Services financiers	1,08%	Pays-Bas



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Santé	3,50%
Autres	5,90%
Technologie	2,40%
Etat	4,70%
Chimie	1,20%
Banque	23,20%
Services Financiers	12,10%
Télécommunications	5,90%
Services Publics	12,00%
Assurance	5,10%
Energie	1,80%
Construction	2,00%
Consommation discrétionnaire	3,60%
Biens Industriels	8,60%
Consommation non cyclique	3,80%
Matières Premières	0,70%
Automobiles	3,50%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile**

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

## Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

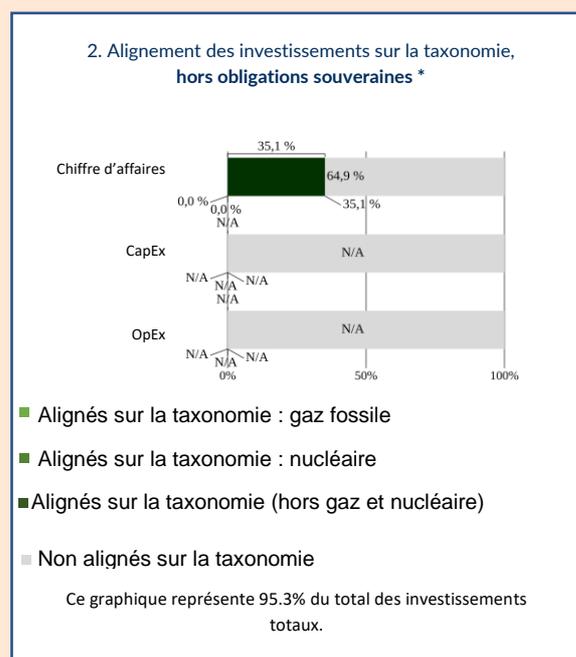
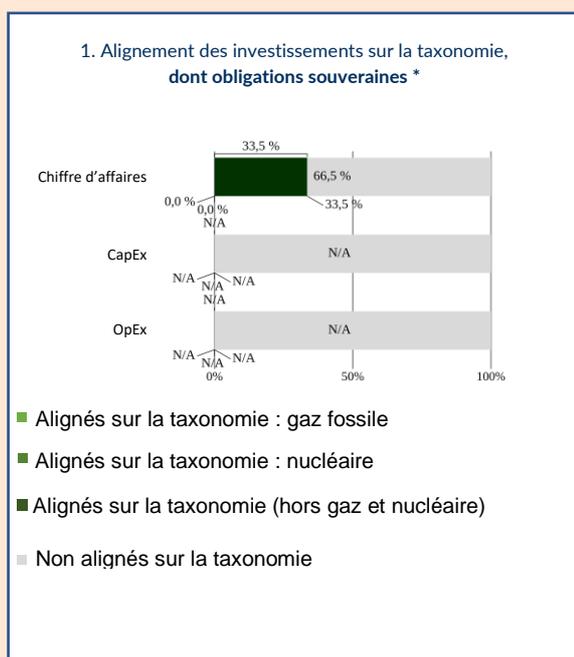
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Par manque de données sur l'exercice, la répartition entre les CapEx et les OpEx, et entre le nucléaire et le gaz fossile, n'est pas disponible.

### Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission.

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 84,25% de l'actif net.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif social est de 86,39% de l'actif net.

## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire. Nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG et dont nous disposons de la transparence complète.

Au 30/12/2022, le fonds est investi à 89,98% de l'actif net en investissements durable. Des enjeux techniques liés à quelques données manquantes ou incomplètes auprès de notre prestataire de données MSCI ESG Research, et utilisés dans l'application de notre définition d'investissements durables, ont donné lieu à 4,11% d'émetteurs en attente d'identification comme investissements durables à date du 30/12/2022. Au-delà de ces quelques informations manquantes, l'ensemble des éléments de notre approche durable - politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG - s'applique via les données externes (base de données / recherches) à disposition et l'analyse qualitative interne, garantissant la prise en compte de garanties environnementales ou sociales minimales.

En vertu de l'annexe précontractuelle entrée en vigueur à partir 1er janvier 2023 et instaurant les exigences en matière d'investissements durables, le portefeuille dispose d'un délai pour se mettre en conformité.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et son objectif d'investissement durable.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

En ligne avec les exigences du label ISR, le fonds dispose d'un rapport d'impact, publiés sur notre site internet.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

### En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?

L'indice de référence du fonds n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc ni les critères ESG, ni les critères de durabilité.

Le fonds adopte une stratégie d'investissement de « transition », avec pour double objectif durable l'augmentation en portefeuille des sociétés dont les objectifs climatiques ont été validés par la SBTi et la réduction de l'intensité carbone du fonds.

Pour cela, le fonds investit dans des entreprises de tous les secteurs, y compris les plus émetteurs, qui sont engagées de manière crédible dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignées avec l'Accord de Paris. Le fonds utilise des scénarii de température calculés par Carbon4 Finance, et les audits d'objectifs climatiques de SBTi.

La stratégie mise en place ne correspond pas aux indices climatiques européens, et aucun indice ESG pertinent n'est disponible à ce jour.

### Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les objectifs d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

N/A



# R-co 4Change Net Zero Credit Euro

## Rapport de Gestion | ESG

Répartition des actifs	Montant en EUR	% Actif net
Obligations		
Privées	43 811 686	89.4%
Souveraines	2 289 954	4.7%
Actions	0	0.0%
OPCVM	2 776 861	5.7%
Cash	118 828	0.2%

### Couverture du fonds en données extra financières

Notation ESG	
Couverture ESG en % de l'actif net	97.3%
Couverture ESG en nombre d'émetteurs	96.7%
% des actifs non modélisables	0.2%
Intensité carbone	
Couverture carbone en % de l'actif net	90.6%
Couverture carbone en nombre d'émetteurs	95.2%
% des actifs non modélisables	4.9%
Univers de référence notation ESG	iBoxx Euro Corp Overall
Univers de référence Intensité carbone	iBoxx Euro Corp Overall

### Couverture de l'indice en données extra financières

Notation ESG	
Couverture ESG en % poids des titres	95.4%
Couverture ESG en nombre d'émetteurs	88.1%
Intensité carbone	
Couverture carbone en % poids des titres	93.2%
Couverture carbone en nombre d'émetteurs	84.4%

### Type Label

ISR

OUI





# R-co 4Change Net Zero Credit Euro

## Rapport de gestion | ESG

### Notation ESG

#### Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7,9**

#### Univers de gestion

Rating **AA** Score/10 **7,3**

### Taux de couverture

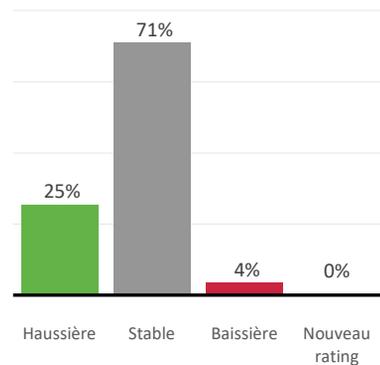
Nombre de titres détenus **123**

Nombre de titres notés **119**

**97%**

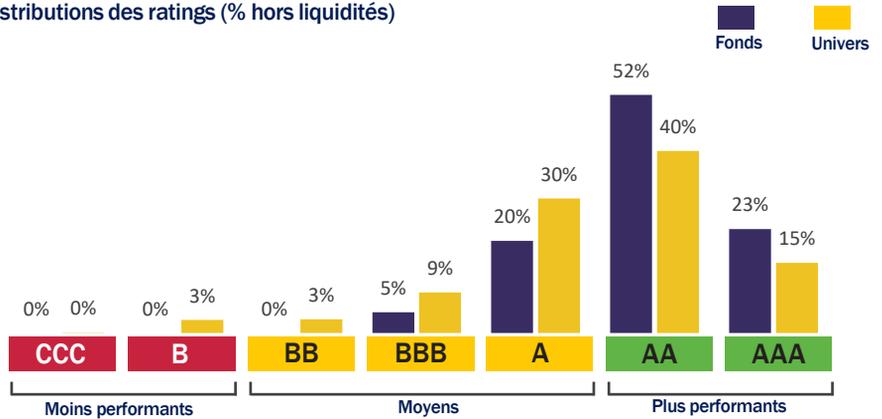
% de l'actif net total du portefeuille

### Evolution des ratings (12 mois)



### Rating ESG

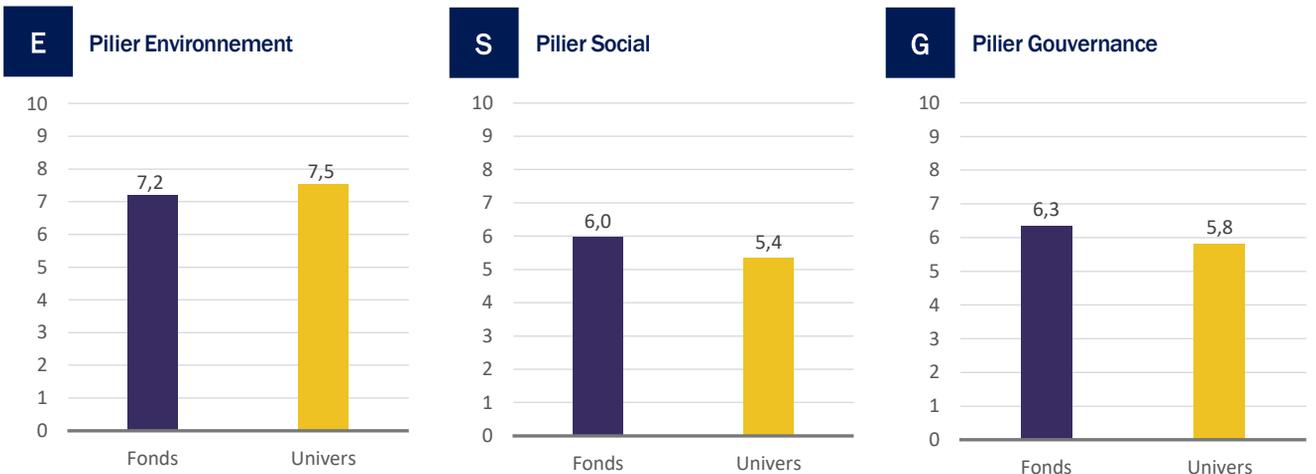
#### Distributions des ratings (% hors liquidités)



#### Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteurs	Poids	Non Noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Energie	3.6%	-	-	-	-	-	1.1%	-	2.5%
Matériaux de base	2.1%	-	-	-	-	-	1.2%	0.2%	0.7%
Services aux collectivités	9.6%	-	-	-	-	-	1.4%	3.4%	4.8%
Industrie	12.2%	0.6%	-	-	-	1.6%	1.8%	7.3%	0.8%
Services aux consommateurs	5.5%	-	-	-	-	-	0.4%	5.1%	-
Télécommunications	5.2%	-	-	-	-	0.6%	0.8%	1.8%	1.9%
Santé	2.7%	-	-	-	-	-	1.6%	1.1%	-
Technologie	2.6%	-	-	-	-	-	0.6%	2.0%	-
Financières	42.3%	1.8%	-	-	-	1.8%	7.8%	21.3%	9.5%
Biens de consommation	3.9%	-	-	-	-	-	1.0%	0.8%	2.2%
OPCVM	5.7%	-	-	-	-	-	-	5.7%	-
Souverains	4.7%	-	-	-	-	0.5%	1.9%	2.3%	-

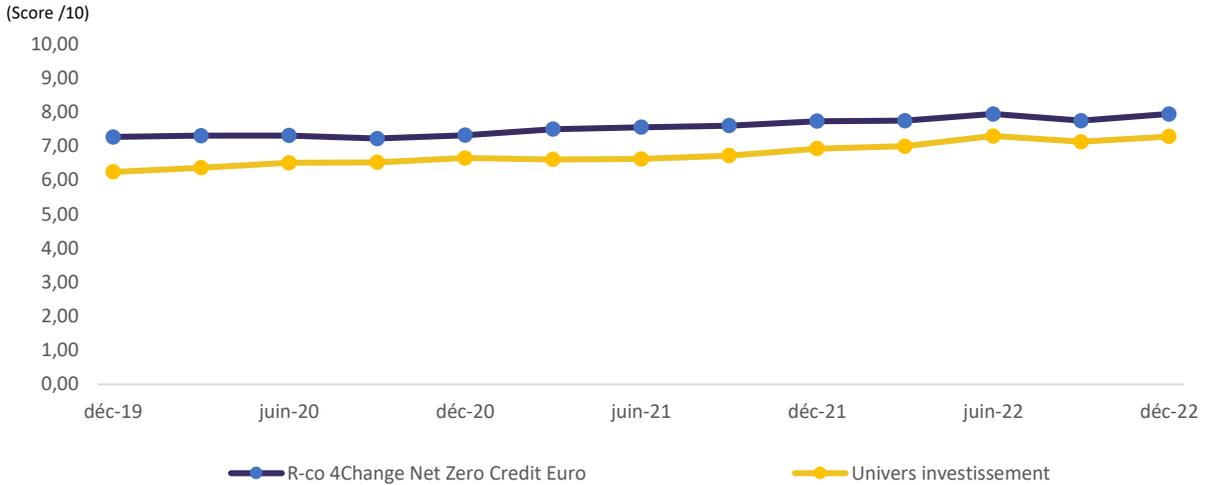
### Comparaison des notes ESG par pilier





## Évolution du score ESG

Évolution du score ESG du portefeuille vs univers

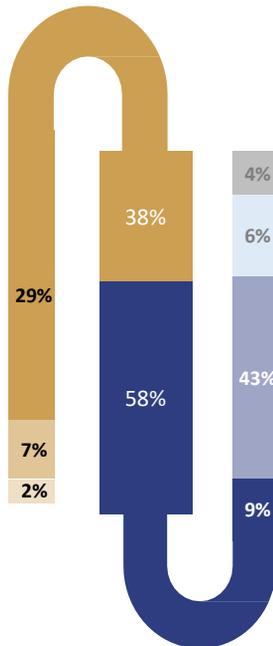


Le fonds affiche un profil ESG complet avec une note globale de 7,9/10, soit un rating AA et s'améliore de 0,2 point depuis le début de l'année 2022. La note de l'indice de comparaison composé des valeurs de indice iBoxx Euro Corp Overall est évalué à 7,3/10 progressant lui aussi de 0,3 point depuis le début de l'année.

Le rating ESG émetteur le plus faible du portefeuille est BBB.

## Suivi des sociétés aux objectifs de réduction audités par SBTi

Sociétés leaders (dont les objectifs ont été audités et validés par SBTi)			1
Trajectoire	Portefeuille	Émetteurs	
1,5°C	29%	34	
<2°C	7%	11	
2°C	2%	3	
Total	38%	48	



2 Société en transition (objectifs non audités par SBTi mais dont la trajectoire est appréciée par Carbone 4)		
Trajectoire	Portefeuille	Émetteurs
Alignés 2°C	9%	10
Engagées auprès de SBTi	3%	4
En cours d'alignement	43%	47
Engagées auprès de SBTi	16%	16
Non aligné >2°C	6%	9
Engagées auprès de SBTi	1%	1
Total	58%	66
Engagées auprès de SBTi	20%	21

4% sans engagement SBTi et non analysés par Carbone 4 soit 5 sociétés.  
(base 100% corporate hors OPC et hors souverains)



## Intensité carbone (scopes 1 et 2)

**Taux de couverture :**  
% de l'actif net total du portefeuille

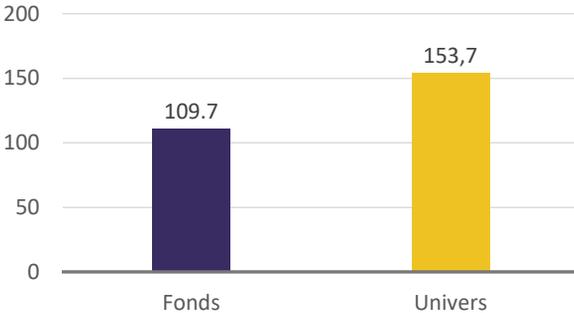
**91%**

**Ecart de contribution à l'intensité carbone :**

**-44.0**

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

**Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)**



**Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds**

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux collectivités	10.7%	61,6	55.6%
Matériaux de base	2.3%	13,7	12.4%
Industrie	13.6%	9,7	8.8%
<b>Top 3</b>	<b>26.6%</b>	<b>85</b>	<b>76.7%</b>

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

**Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone**

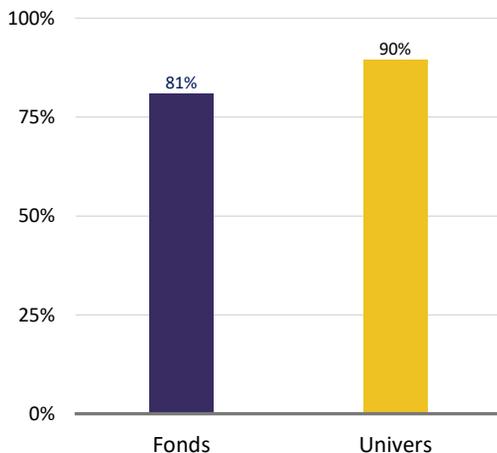
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Vattenfall AB	1.5%	AA	7,6	7,6	10,4	585,8	8.7%
Enel SpA	1.2%	AAA	9,1	7,7	55,9	664,4	7.8%
EDP - Energias de Portugal SA	1.1%	AAA	9,5	8,4	10,6	707,3	7.8%
Naturgy Energy Group SA	1.1%	AAA	9,2	7	13,5	609,8	6.9%
Engie Sa	0.8%	AA	7,7	7	39,1	675,7	5.6%
<b>Top 5</b>	<b>5.7%</b>				<b>129,5</b>		<b>36.8%</b>

Note

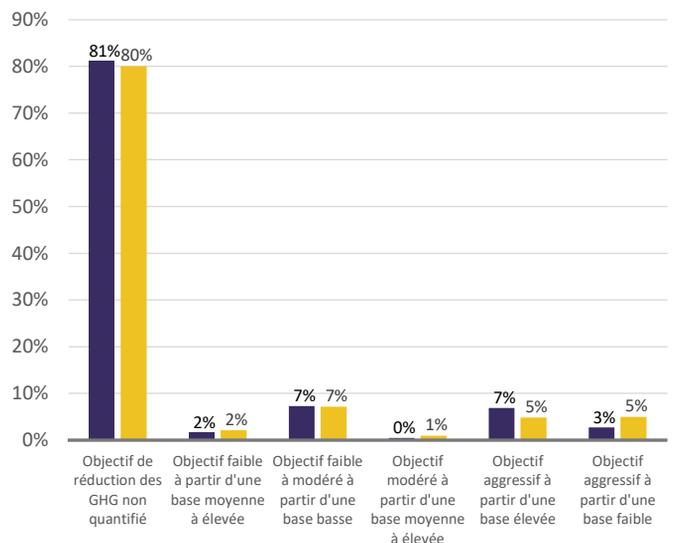
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'EUR de chiffre d'affaires

## Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

**Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone**



**Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs**



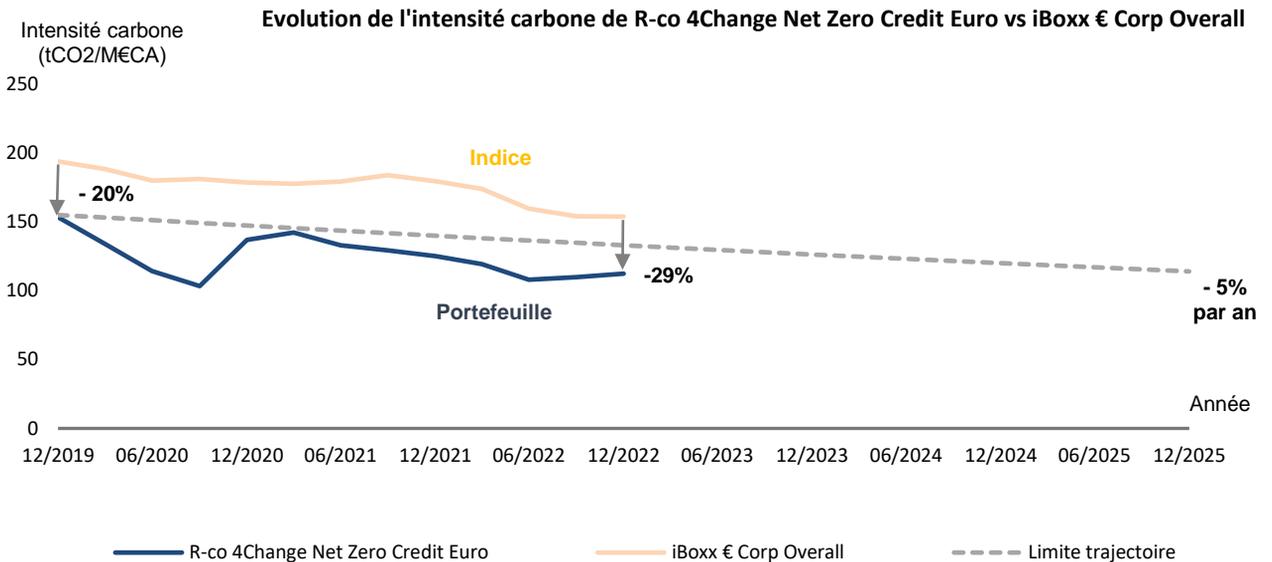
Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



## Contribution à l'intensité carbone du portefeuille par secteur (%)

Secteurs	R-co 4Change Net Zero Credit Euro		iBoxx Euro Corp Overall		Écart de contribution
	Poids dans le portefeuille	Contribution à l'intensité carbone (tCO2/M€CA)	Poids dans l'indice	Contribution à l'intensité carbone (tCO2/M€CA)	
Construction, Services aux Collectivités, Energie, Matières Premières, Chimie	18.3%	80.9	18.2%	110.1	-29.2
Autres secteurs	75.5%	20.4	81.8%	43.6	-23.2
OPCVM	6.3%	8.3	0.0%	0.0	8.3
<b>TOTAL</b>	<b>100.0%</b>	<b>109.7</b>	<b>100.0%</b>	<b>153.7</b>	<b>-44.0</b>

## Evolution Intensité carbone



## Commentaire Intensité carbone

- L'intensité carbone du portefeuille est inférieure de 29% à celle de l'indice iBoxx Euro Corp Overall au 31/12/2022. Par conséquent le portefeuille respecte la contrainte d'une intensité carbone au minimum 20% inférieure à celle de l'indice.

- Le poids des secteurs Construction, Services aux Collectivités, Energie, Matières Premières et Chimie est de 18,3% vs. 18,2% au sein de l'indice.

L'écart d'intensité carbone entre le portefeuille et l'indice s'explique notamment par :

une sélection de valeurs moins « carbone intensives » sur le segment Construction (absence de HeidelbergCement et Holcim notamment),  
 une sélection d'acteurs du secteur Services aux Collectivités aux profils transition robustes avec la présence de EDP, Naturgy Energy et l'absence de RWE dans le portefeuille.



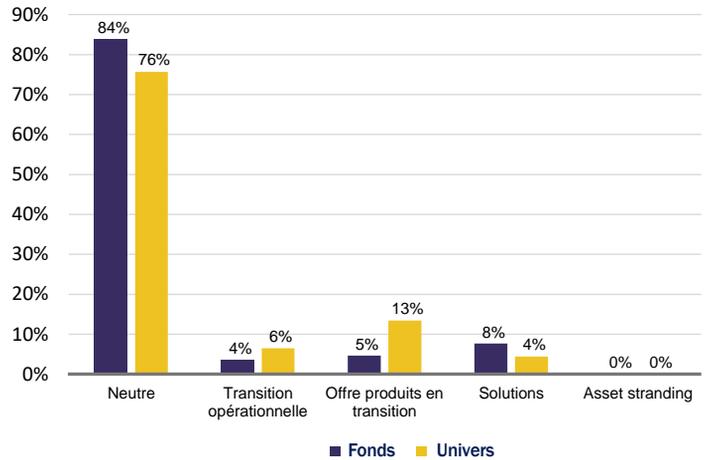
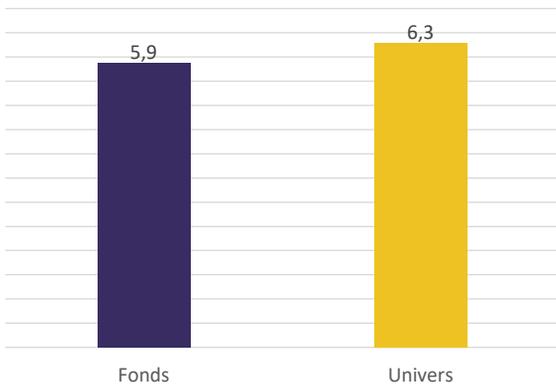
## Transition vers une économie bas carbone

Taux de couverture :

93%

Score de transition vers une économie bas carbone

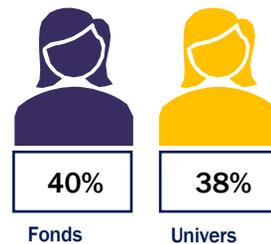
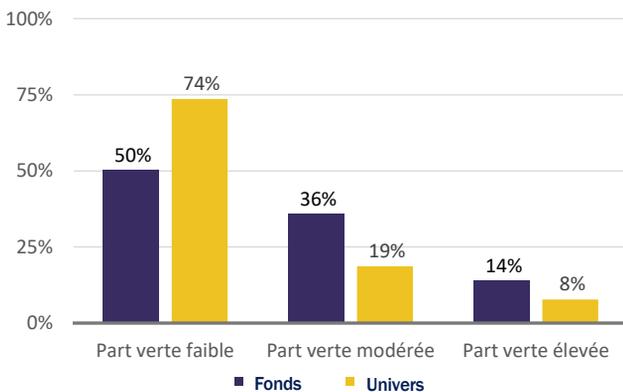
Répartition des émetteurs par catégories de transition



Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

## Part Verte

## Représentation des femmes au conseil d'administration



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



## Focus les principaux contributeurs carbone

### Vattenfall AB

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

586

Note Pilier Environnement (/10)

7,6

Emissions (t CO2 / an)

10 400 000

Objectifs de réduction

- > L'exposition au risque carbone du groupe est modérée. L'entreprise se concentre sur le développement de sources d'énergie renouvelables, telles que l'éolien et le solaire, et sur la modernisation de ses réseaux électriques pour les rendre plus intelligents et plus efficaces.
- > 71 % des opérations proviennent de secteurs d'activité à faible intensité carbone : production d'énergie hydroélectrique, nucléaire, solaire, et éolienne.
- > Objectifs de réduction : membre du CDP (note 2022 = A-) et de la SBTi (objectifs audités en ligne avec un scénario 1.5°C)
- > Vattenfall a mis à jour son objectif pour 2030 approuvé par SBTi, visant à réduire les émissions de 77 % par rapport à 2017 sur une trajectoire à 1.5°C .
- > La principale stratégie de l'entreprise est sa sortie progressive du charbon d'ici 2030. Vattenfall a diminué la capacité de charbon d'environ 80% depuis 2015. En outre, des investissements soutenus dans la croissance des énergies renouvelables (ER) pourraient aider Vattenfall à continuer à répondre à la demande énergétique. Au cours de la même période, sa production d'ER est passée de 23 % à 47 %.
- > Dans la région nordique, l'activité de Vattenfall a quasi la totalité de la production d'électricité basée sur l'énergie hydraulique renouvelable et la production nucléaire à faibles émissions.
- > De 2020 à 2021, les émissions sur le scope 1 et 2 ont diminué de 1 461 464 tonnes. Cette réduction est due à la fermeture complète de la centrale électrique au charbon de Moorburg en juillet 2021 en Allemagne.
- > En décembre 2022, Vattenfall a conclu une joint-venture avec Metsähallitus pour construire et exploiter le premier grand parc éolien offshore de Finlande. Le projet, situé à Korsnäs au large de la côte ouest finlandaise, aura une capacité de 1,3 GW et une production annuelle potentielle de 5 TWh.

### Enel SpA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

664

Note Pilier Environnement (/10)

9,1

Emissions (t CO2 / an)

55 880 000

Objectifs de réduction

- > Risque carbone bas au sein du secteur : 7% de ses actifs de production exposés à des réglementations carbone contraignantes
- > L'intensité carbone relativement faible par rapport à ses pairs (45%< à la moyenne sectorielle) grâce à un mix énergétique privilégiant les ressources bas carbone : 87% des activités du groupe reposent sur des activités de transmission/distribution et de production d'énergie à partir de ressources peu intenses en carbone (ENR, Hydro, nucléaire).
- > Politique robuste de réduction de l'exposition de ses activités aux risques carbone et de transformation de son modèle économique
- > Un positionnement de bon élève qui se traduit par ailleurs dans la note CDP de A (= 2020) et de 10 chez MSCI vs 7,4 pour l'industrie (carbon emission)
- > La production à base de charbon est passé de 28% du mix à 9% du mix entre 2017 et 2022. Le groupe a avancé sa sortie du charbon à 2027 vs 2030.
- > La génération thermique va passer de 35% du mix à 16% du mix entre 2020 et 2030
- > Les capacités EnR vont passer de 56% du mix en 2020 (49GW) à 80% du mix en 2030 (145GW). 100% en 2040
- > Alignement de la rémunération du management sur les objectifs de durabilité.
- > Décarbonation complète d'ici 2050 et feuille de route avec objectifs intermédiaires, certifiée par la Science Based Targets initiative (SBTi <1,5°C). Enel est la première et la seule entreprise à aligner entièrement les divulgations sur Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark
- > Réduction de 70% des émissions directes de GES/ kWh en 2030 (vs 2017), jusqu'à atteindre 125 g/kWheq.1
- > Engagement de réduire les émissions indirectes d'Enel liées à la vente de gaz naturel sur le marché de détail de 16% d'ici 2030 vs 2017.
- > Enel est investi de manière générale dans le développement de l'hydrogène obtenu par électrolyse avec une production prévue de 120 MW d'ici 2023 et 2GW d'ici 2030.
- > 80 à 90% des capex pourraient être éligibles à la taxonomie européenne.
- > Entreprise pionnière des obligations durables et sustainability-linked.
- > Emission d'un sustainability-linked bond à échéance 2024, indexée sur la réalisation d'un objectif : 55% d'ENR dans la capacité de production totale du groupe d'ici 2021. Le coupon varie en fonction de la réalisation de l'objectif : coupon de 2,65% si l'objectif est atteint et augmentation de 25pb/par an dans le cas contraire

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



## Focus les principaux contributeurs carbone

### EDP - Energias de Portugal SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

707

Note Pilier Environnement (/10)

9,5

Emissions (t CO2 / an)

10 597 000

Objectifs de réduction

- > Taxonomie : 58% des revenus sont alignés et 70% en 2025. 97% des capex sont alignés début 2022.
- > EDP est un pionnier et a une longueur d'avance vs peers : EDP a commencé sa transition en 2005 et a déjà réduit de 57% son intensité carbone vs 2005 et vise une baisse de 75% d'ici 2030. Aujourd'hui 60% de son Ebitda provient des EnR et 30% des réseaux.
- > Exposition faible au risque réglementaire carbone grâce à son mix énergétique (75% mix de génération EnR)
- > Les activités de distribution d'énergie d'EDP ont une empreinte environnementale plus faible que celles de ses pairs.
- > Le groupe a annoncé en février 2021 une accélération de sa croissance dans la transition énergétique: les capex annuels vont passer de 2,9MdE/ an sur 2019-2022 à 4,8MdE/ an sur 2021-25, soutenant notamment le doublement de la capacité installée en solaire et éolien d'ici 2030 (4GW/an déployés). Le groupe va probablement annoncer début 2023 un nouvelle accélération de sa croissance green.
- > Objectif capacités installées: 32GW en 2025 vs 20GW soit +10% CAGR20-25
- > Charbon: l'intensité carbone moyenne du groupe reste durablement inférieure à celles de ses pairs.
- > EDP a réduit de 56% ses émissions carbone entre 2015 et 2020 et vise -80% en 2025 (vs 2015) .
- > EDP vise une baisse de 98% des émissions spécifiques d'ici 2030 et de 50% sur le Scope 3 d'ici 2030 vs 2015
- > Il reste début 1S22 1,8GW de capacités charbon, elles devraient être réduites à zéro d'ici 2025.
- > Le groupe s'est fixé en février 2021 l'objectif d'être coal free en 2025 (Zéro contrib Ebitda) et neutre en carbone en 2030.
- > Objectifs Climat : Membre du CDP (note 2021: A-) et de la SBTi (objectifs audités en ligne avec un scenario < 2°C)

### Naturgy Energy Group SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

610

Note Pilier Environnement (/10)

9,2

Emissions (t CO2 / an)

13 500 000

Objectifs de réduction

- > Naturgy surpasse ses pairs en matière de gestion des émissions de GES et obtient la note E de 9.2/ 10 chez MSCI. Il est noté A- par CDP (Climate Change 2022). L'entreprise vise à atteindre zéro émissions carbone nettes d'ici 2050.
- > L'entreprise a élaboré le "Plan de développement durable 2021-2025" aligné sur une trajectoire à 1.5° et en réponse aux nouvelles réglementations et exigences du marché apparues suite à la pandémie de COVID19. Ce plan traduit les objectifs et les actions de la politique environnementale mondiale dans le cadre de son plan stratégique 2021-2025.
- > L'entreprise s'est fixée comme objectif de réduire les émissions des scopes 1 et 2 de 48% à horizon 2025 par rapport à l'année de référence de 2017.
- > Selon le Plan National Intégré de l'Energie et du Climat en Espagne, l'industrie de l'approvisionnement en électricité en Espagne doit s'assurer que 74% de sa production utilise des énergies renouvelables avant 2030. Naturgy doit augmenter sa capacité renouvelable pour ne pas perdre de parts de marché.
- > Naturgy vise des nouveaux investissements dans les énergies renouvelables à hauteur de 8,7 millions d'euros, ce qui permettra de tripler la quantité de capacité d'énergie renouvelable installée afin d'atteindre 14GW de puissance installée.
- > Naturgy a obtenu un avis favorable sur la déclaration d'impact environnemental (DIA) pour 18 projets éoliens et photovoltaïques, qui totalisent une puissance de plus de 1,3 GW. Le feu vert environnemental pour ces développements permet à l'énergéticien de renforcer son engagement dans la transition énergétique et de continuer à avancer dans sa stratégie de décarbonisation.
- > De plus, Naturgy travaille avec ses clients pour les aider à réduire leur consommation d'énergie et leur empreinte carbone.

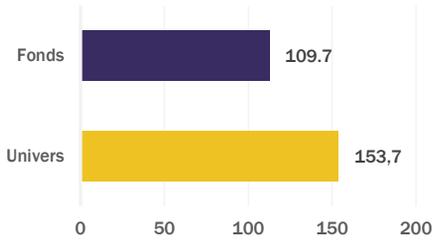
Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



## Indicateurs impacts

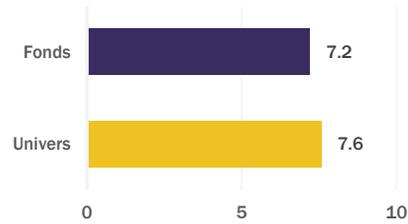
### E Thème environnemental

Intensité Carbone (tCO2/MCA€) \*\*



Ecart  
**-44,0**

Score pilier Environnement



Ecart  
**-0,4**

Taux de couverture du portefeuille\* : 91%

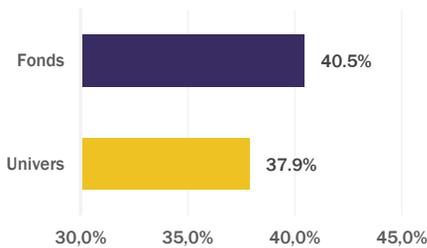
Taux de couverture de l'univers : 93%

Taux de couverture du portefeuille\* : 97%

Taux de couverture de l'univers : 95%

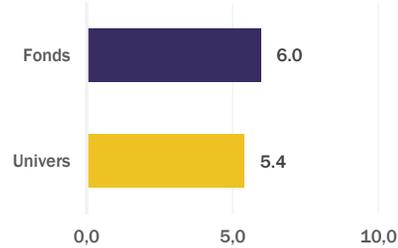
### S Thème social

% de femmes employées



Ecart  
**+2,6%**

Score pilier Social



Ecart  
**+0,6**

Taux de couverture du portefeuille\* : 77%

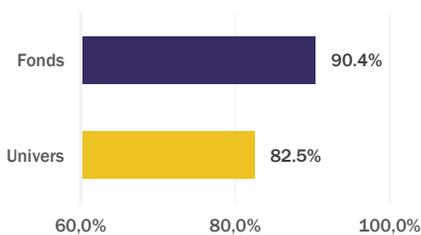
Taux de couverture de l'univers : 76%

Taux de couverture du portefeuille\* : 97%

Taux de couverture de l'univers : 95%

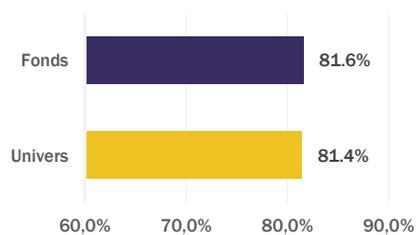
### G Thème gouvernance

% Signataires UNGC \*\*



Ecart  
**+7,9%**

% administrateurs indépendants



Ecart  
**-0,1%**

Taux de couverture du portefeuille\* : 78%

Taux de couverture de l'univers : 87%

Taux de couverture du portefeuille\* : 93%

Taux de couverture de l'univers : 95%

Fonds Univers

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

(\* ) % de l'actif net total

(\*\* ) Indicateurs de performance à battre du portefeuille



## Glossaire

### Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



### Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

### Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

### Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

### Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

### Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

### Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

- Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires
- Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires
- Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



## Disclaimer

---

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites. Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

### • Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages. Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »
- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

### • Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [am.eu.rothschildandco.com](http://am.eu.rothschildandco.com)